



DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Affaire suivie par : Mathilde ROBIN

Courriel : mathilde.robin@direccte.gouv.fr / valerie.germain@direccte.gouv.fr

Objet : Lettre de consultation

Toute offre adressée après la date et l'heure indiquées ci-dessous ne sera pas ouverte et sera retournée à son expéditeur.

Monsieur, Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser le dossier de consultation concernant :

**PRESTATION D'ASSISTANCE AU PILOTAGE DU DEVELOPPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE
ECONOMIQUE EN AUVERGNE RHONE ALPES**

Date limite de réception des offres : le 12 novembre 2019 à 12h00

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

Tour SwissLife

1 Boulevard Vivier Merle

69443 LYON CEDEX 03

LETTRE DE CONSULTATION

Objet de la consultation :

La présente consultation répond à un besoin identifié par la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, d'appui et d'outillage du développement de l'insertion par l'activité économique.

Modalités d'envoi :

Vous voudrez bien retourner, sous référence «**directe-ara-développement-iae**», dûment complétés et signés, les éléments demandés dans une seule enveloppe.

Dans le cas où cette consultation ne retiendrait pas votre attention, je vous demanderais de bien vouloir me le faire savoir rapidement.

Les modalités de transmission de votre offre sont les suivantes :

- Soit par envoi en recommandé avec avis postal à l'adresse (le cachet de la poste faisant foi) :

Tour SwissLife
1 Boulevard Vivier Merle
69443 LYON CEDEX 03

- Soit par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

Ara.dpe@directe.gouv.fr, Mathilde.robin@directe.gouv.fr et valerie.germain@directe.gouv.fr

Contenu du dossier de consultation mis à disposition des candidats :

Le dossier de consultation comprend les documents suivants, qui seront adressés pour répondre à la consultation :

- La présente lettre de consultation
- Le Cahier des charges techniques (CCTP).

Justificatifs de candidature :

Consultation référence «directe-ara-développement-iae»

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- DC1 et DC2 téléchargeables sur le site de la DAJ de Bercy ou équivalents
- Une déclaration sur l'honneur datée et signée, précisant que le candidat n'est pas en redressement judiciaire
- Une liste des services effectués au cours des trois dernières années (présentation de références d'intervention sur ces sujets dans des structures comparables).

Contenu de l'offre remise par les candidats :

Outre les documents de la candidature, chaque candidat retournera les documents relatifs à l'offre :

- La présente lettre de consultation datée et signée par une personne habilitée à représenter l'entreprise (obligatoire uniquement pour l'attributaire du marché)
- Le Cahier des charges techniques (CCTP) daté et signé par une personne habilitée à représenter l'entreprise (obligatoire uniquement pour l'attributaire du marché)
- Un mémoire technique présentant :
 - Les moyens humains et les compétences mis en œuvre avec les CV détaillés des intervenants (équipe dédiée pour réaliser la mission)
 - La présentation de la démarche
 - La méthodologie proposée pour chaque phase avec les objectifs, les moyens, la durée, les rendus et le coût.
 - Le planning détaillé de la réalisation de l'expertise
 - L'organisation et la forme des rendus
 - Les modalités retenues de présentation au comité de pilotage
- Un relevé d'identité bancaire
- Le pouvoir en vigueur habilitant le signataire de la présente lettre de consultation.

Le jugement des offres se fera selon les critères suivants :

- le prix : **30%**

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les trois meilleures offres issues du classement. Les variantes ne sont pas autorisées.

- la valeur technique de la proposition évaluée à partir des éléments suivants :

- Qualité de la prestation proposée, jugée au regard du mémoire de présentation, de la bonne compréhension des enjeux et de la méthodologie : **60%**
- La qualité des compétences mobilisées au regard des CV de l'équipe dédiée : **10%**.

Renseignements :

Pour obtenir des renseignements techniques ou administratifs sur la présente consultation :

Renseignements techniques : mathilde.robin@direccte.gouv.fr , jacques.riboulet@direccte.gouv.fr
et laurent.pfeiffer@direccte.gouv.fr

Renseignements administratifs : valerie.germain@direccte.gouv.fr

Attribution du marché :

En fin de procédure, s'il s'agit d'une offre transmise par mail, elle sera transformée en offre papier donnant lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Seul l'attributaire du marché devra fournir toutes les attestations permettant au pouvoir adjudicateur de s'assurer de sa régularité au regard de la réglementation fiscale et sociale (si ces informations ont déjà fait l'objet d'une communication à une autre administration, il indiquera les références du marché et du pouvoir adjudicateur concerné).

En phase d'exécution du marché, il sera fait application de l'Arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de Prestations Intellectuelles

Délai d'exécution :

Le délai global d'exécution du marché est fixé à 4 mois. Le délai de la prestation est indiqué lors du lancement de la phase d'exécution du marché.

Passation des commandes :

Le marché s'exécute par application des engagements du titulaire du marché dans son offre forfaitaire selon les prestations attendues par l'administration.

Les modalités de mise en œuvre doivent garantir une exécution conforme au CCTP avec des éléments de justification conformes permettant un suivi précis de la prestation (suivi des temps consacrés à la mission, compte-rendu).

Aucune prestation réalisée en dehors de l'offre du titulaire ne pourra faire l'objet d'un paiement supplémentaire.

Modalités de paiement :

Les prix sont fixes. Les règlements sont effectués sur présentation d'une ou plusieurs factures en fonction de l'avancement des prestations. Le paiement se fait après vérification de service fait. L'administration procédera au paiement après réception et vérification de chaque facture transmise par le titulaire et réception de la prestation. Le titulaire est réglé directement par l'administration en euros par virement au compte dont le relevé d'identité bancaire est joint à l'offre. Le paiement s'effectue suivant les règles de la comptabilité publique selon les dispositions du décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Ainsi le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours.

Propriété intellectuelle – Cession de droits

Le titulaire du marché garantit la DIRECCTE contre toutes les revendications de tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats.

De son côté, la DIRECCTE garantit le titulaire contre toutes les revendications de tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle pour les procédés ou les méthodes dont il lui impose l'emploi (logos notamment), ainsi que pour les textes et clichés qu'il lui fournit.

Il est opéré, au profit de la DIRECCTE, la cession des droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle auxquels pourront donner lieu les créations et conceptions nées de l'exécution même du présent marché. Il en est ainsi des droits de reproduction, de représentation ou d'adaptation des supports de création et de conception (maquettes, dessins, photographies, illustrations, ...) La rémunération de cette cession est réputée incluse dans la rémunération perçue par le titulaire du présent marché.

Décomposition du prix forfaitaire (élément contractuel) :

<u>DESIGNATION</u>	<u>UNITE/QUANTITE</u>	<u>PRIX HT</u>	<u>PRIX TTC</u>
Prestation(s) attendues issue(s) du CCTP :	-	-	-
Propositions et préconisations opérationnelles pour développer l'IAE			
Modèles-types appel à manifestation d'intérêt, clause de solidarité/conditionnalité, outils spécifiques, logique de candidature de territoire			
Référencement d'acteurs			
Support de présentation			
Rapport final d'analyse			
TOTAL du prix FORFAITAIRE			

Rappel : Les prix sont réputés complets. Ils comprennent, outre le coût de la prestation, tous les frais de déplacement ou de réunion nécessaires pour l'exécution du marché, les coûts de production des livrables ainsi que toutes les charges fiscales ou parafiscales supportées par le titulaire. Cette lettre de consultation tient lieu de règlement de consultation, de bordereau des prix et d'acte d'engagement.

Le titulaire s'engage à réaliser les prestations conformément aux dispositions énoncées dans tous les documents constitutifs du présent marché.

Lyon, le

Signature Titulaire	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
----------------------------	--